

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise



Mairie de **SERAINCOURT**

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-219505922-20240325-20240310-DE

2024/03-10

REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2024

Date de convocation : 19 mars 2024

Date d'affichage : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 19 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Étaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. DIGAIRE, M. BALLOT, Mme REUSSARD

Absents ayant donné pouvoir :

M. ARDITTI à Mme ENEE
Mme RAYSSEGUIER à M. MAURICE
Mme SCHEMBRI à Mme CHABRIT
Mme LOZAC'H à Mme MAURICE
M. VINOLAS absent excusé

Absent non excusé

M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h00

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est élue secrétaire de séance.

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR SERAINCOURT

Suite au Conseil Municipal du 20 février 2024, il a été décidé d'organiser une réunion publique de concertation avec les habitants afin de recueillir les avis sur les types d'énergie proposés. Cette réunion s'est déroulée les 19 - 22 et 23 mars 2024.

Aucun avis recueillis.

Une Cartographie a été envoyée au PNR (Parc Naturel Régional) le 21 mars 2024

Vu la loi 2023-175 du 10 mars, qui précise dans son article 15 que les communes doivent identifier, par délibération, des zones d'accélération et les types énergies à y implanter, la commune de Seraincourt propose sur le plan annexé les différentes zones comportant les énergies correspondantes.

Après débat sur ces différentes énergies il a été convenu :

Concernant l'énergie hydraulique : Le conseil à la majorité constate que ce type d'énergie n'est pas adapté pour notre commune.

Vote : approbation à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 095-219505922-20240325-20240310-DE

Concernant éolien : Les conseiller(e)s à la majorité expriment leur volonté de d'énergie.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant le Photovoltaïque : Le conseil à l'unanimité donne son accord sur la zone prévue sur la carte annexée.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant la biomasse : Le conseil après en avoir débattu, décide que le manque d'étude tant sur l'installation que sur les accès d'approvisionnement, ne peut pas permettre de donner une décision dans l'état.

Vote : approbation à l'unanimité

Concernant la géothermie : Le conseil ayant déjà approuvé ce principe en 2022, pour des bâtiments communaux, s'exprime en faveur des prévisions prévues sur la carte.

Vote : approbation à la majorité

Concernant le solaire thermique : Le conseil à l'unanimité donne son accord sur la zone prévue sur la carte annexée.

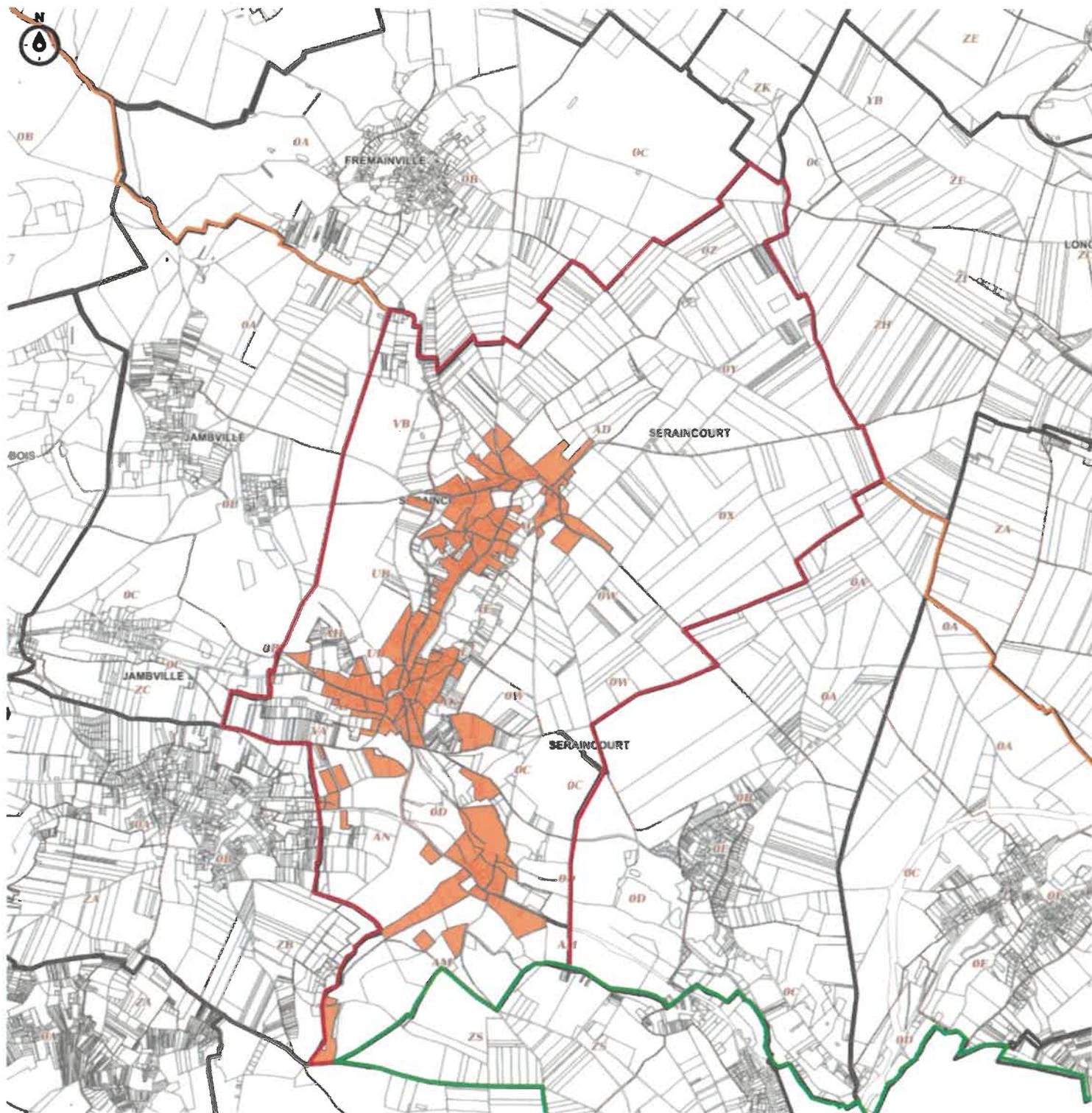
Vote : approbation à l'unanimité

Le Maire
Anne-Marie MAURICE



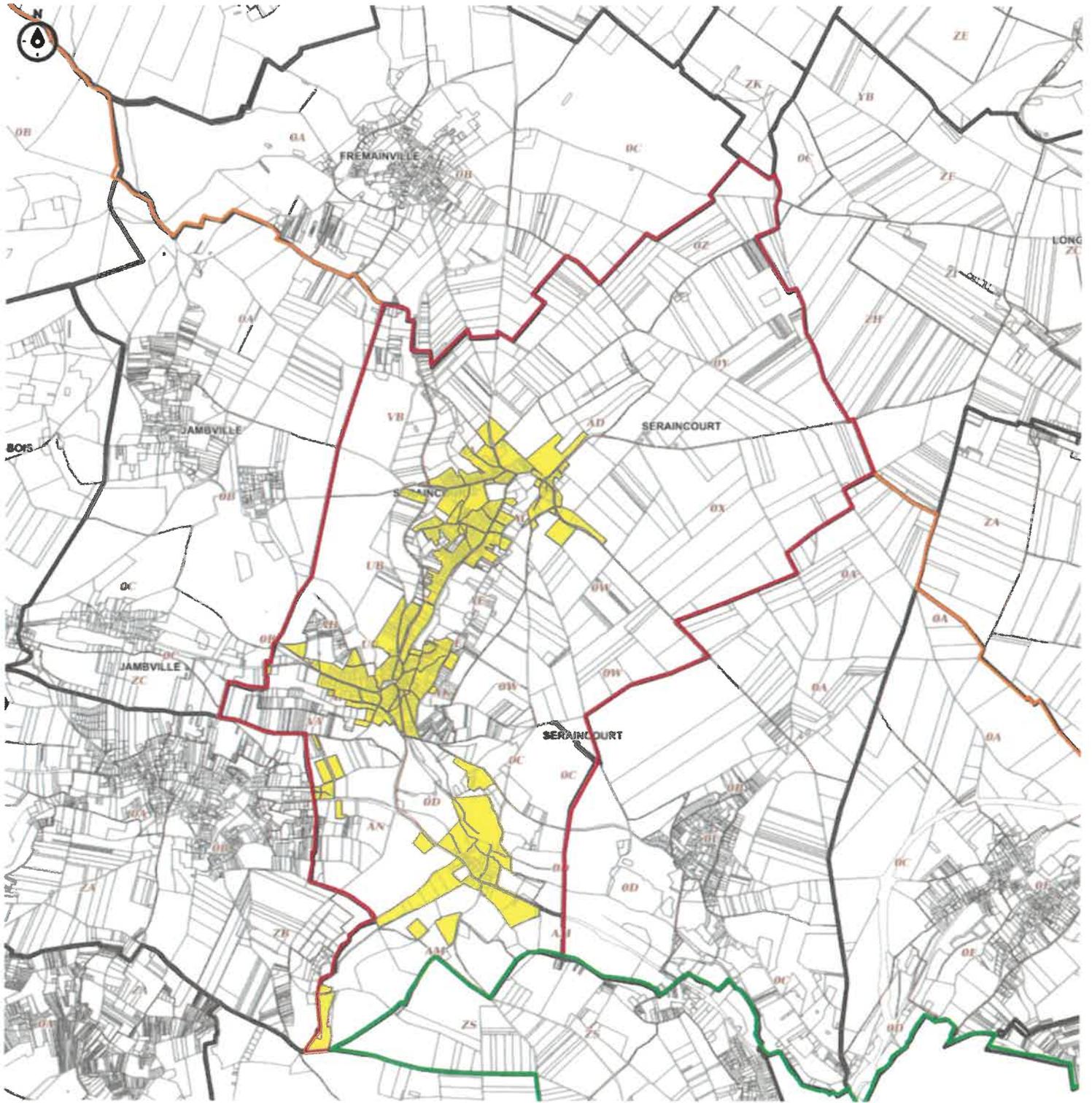
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Maurice', written in a cursive style.

Cartographie SERAINCOURT



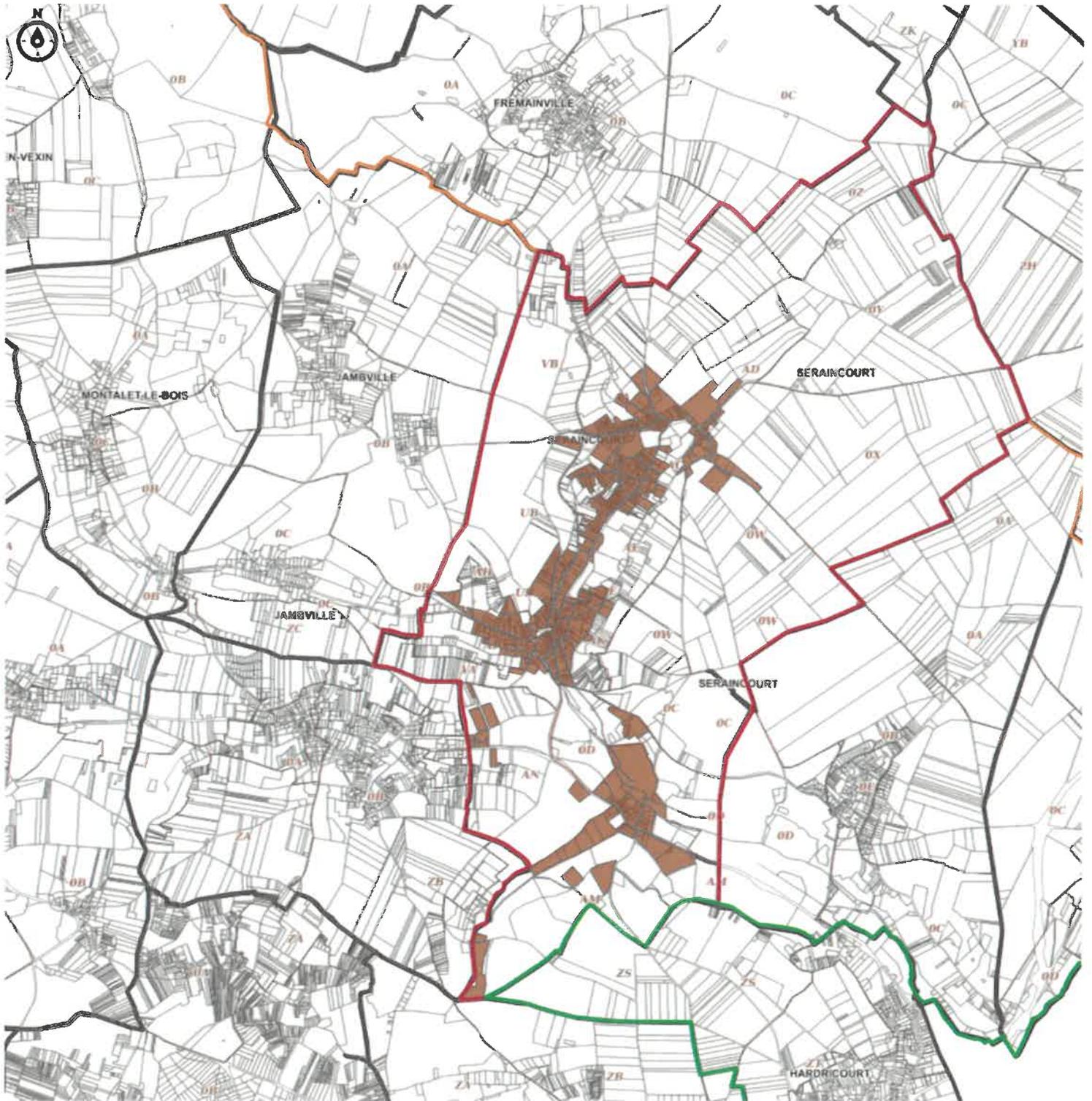
- Limite des PNRE
- Zone d'accélération des ENR
 - Photovoltaïque
- Limites communales
 - limites communales
 - limites départemental du Val d'Oise

Cartographie SERAINCOURT



- Limite des PNRs
- Zone d'accélération des EnR**
 - Solaire thermique
- Limites communales**
 - limites communales
- limites départemental du Val d'Oise

Cartographie SERAINCOURT



- Limite des PNRs
- Zone d'accélération des ENR
- Géothermie de surface
- Limites communales
 - limites communales
 - limites départementales du Val d'Oise